

## Gestion des déchets à Chénens

La Commune de Chénens est équipée d'un système de collecte par apports volontaires, taxés au poids. Tous les ménages disposent d'une clé à puce, leur permettant d'apporter les déchets non-valorisables dans des sacs-poubelles au container-compacteur, et ceci 24h/24.

Les déchets valorisables sont à apporter à la déchetterie pendant les heures d'ouverture de celle-ci.

Les langes jetables sont à amener, comme les autres déchets non-valorisables, au container-compacteur. Ils font cependant l'objet d'une subvention communale annuelle (cf. Règlement communal y relatif).

Tous les renseignements concernant la déchetterie et les collectes des déchets se trouvent dans cette brochure.

Pour ce qui concerne les taxes et autres aspects légaux, veuillez consulter les règlements communaux sur les déchets, disponibles sur notre site internet [www.chenens.ch](http://www.chenens.ch) (rubrique Règlements)

**Il est strictement interdit de déposer des déchets à l'extérieur de la déchetterie.**

**Toute contravention à cette disposition est passible d'une amende.**

**LE TRI DES DECHETS EST L'AFFAIRE DE TOUS**

**JOUONS LE JEU ET TRIONS NOS DECHETS**